

Séminaire express

La paix du travail et le partenariat social durant les 20 dernières années

Groupe cible

Représentant(e)s du personnel, responsables du personnel et employé(e)s.

Objectifs du séminaire

Découvrir les fondements historiques et législatifs du partenariat social. Se mettre au courant des développements politiques les plus récents et savoir comment les organisations d'employé(e)s se positionnent par rapport à ceux-ci.

Contenu

- L'accord de paix du travail de 1937 et les accords qui ont suivis jusqu'à la CCT actuelle
- La déclaration de force obligatoire des conventions collectives de travail versus les actes législatives
- Les avantages de la paix du travail
- L'avenir de la paix du travail

Intervenant

Collaborateur/rice d'Employés Suisse

Durée

Vous fixez la durée du séminaire. En règle générale, un séminaire express dure 45 – 90 minutes (y compris séance de questions-réponses).

Date, horaires et lieu du cours

A déterminer

Frais de cours

Pour membres / non-membres

CHF 1'000